

- **Contact :** contact@virageenergieclimatpdl.org
- **Notre site :** <http://www.virageenergieclimatpdl.org>

Table des matières

Rapport annuel 2020 « Redresser le cap, relancer la transition » Urgence climatique : l'accélération des mesures toujours en attente.....	2
Le Gouvernement table sur trente milliards d'euros pour mettre en œuvre la transition écologique ..	3
Troisième budget rectificatif voté : Bercy met la transition écologique en sourdine	4
La Commission européenne lance une consultation sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.....	6
Une relance verte post-Covid pourrait enrayer le réchauffement climatique	6
Arrêt des centrales à charbon : mise en place d'un accompagnement des salariés.....	8
Des recommandations pour accélérer l'émergence de la finance verte	8
Le Plan de relance européen va dynamiser l'industrie écologique, selon Emmanuel Macron.....	9
Craig Windram : les « points faibles » du « green new deal » européen	10
Renouvelables : une progression limitée au regard des objectifs de la PPE	12

Rapport annuel 2020 « Redresser le cap, relancer la transition » Urgence climatique : l'accélération des mesures toujours en attente

<https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2020/>

Le Haut conseil pour le climat publie son rapport Neutralité carbone 2020 « Redresser le cap, relancer la transition ». Ce rapport fait le point sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en France, et sur les politiques climatiques mises en place. Il constate des progrès dans la gouvernance, un accroissement des annonces mais pas d'avancée structurelle quant au rythme de baisse des émissions.

La redevabilité du gouvernement sur les politiques climatiques reste faible. En dépit de certains progrès comme le budget vert qui sera mis en oeuvre sur le prochain projet de loi de finances, l'évaluation des lois et des politiques en regard du climat, sur laquelle le HCC a publié un rapport en décembre 2019, n'a pas progressé. Les annonces faites au cours de l'année écoulée, comme la feuille de route de chaque ministère sur son budget carbone, sont toujours en attente d'être mises en oeuvre.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est insuffisante pour respecter les budgets carbone futurs. Les émissions de la France ont diminué de 0,9% en 2019, ce qui est similaire aux années précédentes et loin des -3% attendus dès 2025. Les quatre grands secteurs émetteurs, le transport (30%) suivi de l'agriculture, le bâtiment et l'industrie, ont tous raté le premier budget carbone (2015-2018). La baisse temporaire des émissions lors du confinement est marginale par rapport aux efforts à accomplir.

La définition d'un plan de reprise compatible avec les objectifs de transition bas-carbone que le gouvernement s'est donné est un enjeu essentiel des mois à venir et sera la mesure réelle de l'attention portée au climat. Les solutions sont connues et compatibles avec l'emploi. Le plan de reprise aura un effet structurant sur les émissions des prochaines années, et doit anticiper les mutations inéluctables de l'économie face au changement climatique. Il s'agit donc d'abord de ne pas nuire en écartant toute mesure favorable aux secteurs carbonés. Le HCC identifie plusieurs mesures de sortie de crise qui sont compatibles avec les objectifs climat, en particulier :

-La rénovation énergétique des bâtiments, -Les investissements dans les transports publics et les infrastructures de mobilité douce, -Les mesures d'efficacité énergétique et d'électrification et la R&D dans l'industrie, -L'augmentation du stockage de carbone dans les sols et le développement des protéines végétales, -Le déploiement des énergies renouvelables.

Les premières dispositions du gouvernement en réponse à la crise du COVID-19 ne vont pas dans le sens des recommandations du HCC. Les dispositions sont peu contraignantes et n'incluent pas de mesures d'évaluation. En bénéficiant de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour aider à la reprise économique, les entreprises françaises pourraient être sollicitées plus fermement par des mesures contraignantes.

Les régions ont un rôle de cheffes de file dans la lutte contre le changement climatique. Elles doivent jouer un rôle d'impulsion dans les territoires en incitant la coordination d'actions par les acteurs régionaux et infrarégionaux et en mettant en cohérence l'ensemble de leurs politiques avec les objectifs climatiques. Au niveau de la région comme ailleurs le climat doit devenir un cadre de référence de l'action publique.

Les émissions de gaz à effets de serre provenant des régions soulignent la diversité des défis à surmonter pour atteindre la neutralité carbone. Les émissions provenant des transports sont élevées dans toutes les régions. Les émissions provenant des bâtiments sont relativement homogènes sur l'ensemble de la France, malgré les différences de climats. Les émissions provenant de l'agriculture et de l'industrie ont les plus fortes disparités régionales.

La transition juste est un enjeu central des politiques climatiques. Elle touche aux questions de vulnérabilité, d'emploi et de bien-être, qui peuvent être un frein à la mise en oeuvre de politiques climatiques. Elle encadre et conditionne la reprise d'un débat nécessaire sur la tarification du carbone. Elle est perçue différemment selon les acteurs qui s'en revendiquent et appelle à un engagement le plus large possible.

La Convention citoyenne pour le climat démontre que des personnes d'horizons géographiques, sociaux, politiques et culturels ci-différents peuvent pleinement percevoir l'urgence climatique et converger en quelques mois sur de nombreuses propositions d'envergure pour le climat et la justice sociale. Leurs propositions doivent être valorisées, mais l'État reste le garant de la mise en oeuvre des politiques publiques climatiques et de leur équité, ainsi que de l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

La transition juste est un enjeu politique qui appelle une redevabilité exemplaire de l'Etat.

Le Gouvernement table sur trente milliards d'euros pour mettre en oeuvre la transition écologique

Le plan de relance national va consacrer près d'un tiers de ses fonds à l'écologie, un investissement qui se veut sans précédent mais dont les contenus restent à préciser.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-relance-france-trente-milliards-euros-transition-ecologique-35916.php4#xtor=ES-6>

Trente milliards d'euros devraient être investis dans la transition écologique dans le cadre du plan de relance national, a déclaré le ministre de l'économie Bruno Le Maire dans Le Journal du dimanche ce week end : « Avec (la ministre de la Transition écologique) Barbara Pompili, nous proposons de consacrer 30 milliards d'euros aux investissements dans la transition écologique, sur les 100 milliards prévus ».

Ce plan de relance de 100 milliards (Mds€) d'euros qui sera présenté le 24 août en Conseil des ministres, sera abondé en partie par le plan de relance européen, dont 40 milliards d'euros pour la France. Si la France présente un plan satisfaisant aux instances européennes, elle pourra bénéficier de 13 Mds€ de subventions par an, en moyenne, de 2021 à 2023, soit 13 % du plan de relance de 100 Mds annoncé par le gouvernement conduit par Jean Castex.

Lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale le 15 juillet dernier, le Premier ministre affirmait « croire en la croissance écologique, pas à la décroissance verte ». Il promettait alors de mobiliser vingt milliards d'euros, soit un cinquième du plan de 100 milliards, pour la rénovation thermique des bâtiments, pour réduire les émissions des transports et des industries, produire une alimentation plus locale et durable, soutenir « les technologies vertes de demain », comme les batteries, ou encore « mieux recycler et moins gaspiller ».

Dans une tribune intitulée « Tous écologistes ! » parue dans Ouest France le 27 juillet, Jean Castex estime que l'écologie est « une priorité » qui a été « retardée par les tenants d'une écologie punitive et décroissante, d'une écologie moralisatrice voire sectaire ».

Implication des territoires

Pour autant, le Premier ministre se dit « convaincu de l'urgence de ce combat » et table sur les acteurs des territoires et le local pour relayer « ce plan de relance sans précédent (qui) créera les conditions d'une croissance écologique, mais aussi des emplois qualifiés dès aujourd'hui et pour les jeunes qui entreront prochainement sur le marché du travail. L'action de la Convention citoyenne pour le climat, dont j'ai notamment reçu des représentants, sera prolongée par des mesures concrètes et ambitieuses ».

Dans un entretien accordé au Monde le 27 juillet, la nouvelle ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, confirme les orientations impulsées par la Convention citoyenne pour le climat sur le volet artificialisation des sols : « Dans le cadre du plan de relance, nous allons créer un fonds de plusieurs centaines de millions d'euros pour réhabiliter des centaines d'hectares de friches industrielles, pour organiser une sorte de "recyclage urbain". Cela permettra aux industriels et aux commerces, notamment, de s'y installer et cela changera la donne pour les villes qui se vident par le centre. »

Dans le cadre du débat d'orientation des finances publiques, jeudi 23 juillet à l'Assemblée nationale, l'écologie voit d'ores et déjà son budget augmenter de 550 millions, auquel « s'ajoutera une enveloppe majeure du plan de relance », a précisé Olivier Dussopt, ministre délégué aux comptes publics.

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement a mobilisé trois projets de loi de finances rectificative. Quarante-cinq milliards d'euros sont dégagés pour relancer les secteurs les plus touchés par la crise, dont 8 milliards pour le soutien du secteur automobile et 15 milliards pour le secteur aéronautique. Et 490 millions d'euros iront au verdissement de l'industrie et à l'accompagnement des relocalisations industrielles.

Troisième budget rectificatif voté : Bercy met la transition écologique en sourdine

Députés et sénateurs ont trouvé un accord sur le troisième projet de loi de finances rectificative de l'année. Les faibles contreparties exigées des bénéficiaires des aides publiques interrogent sur l'engagement environnemental du Gouvernement.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plfr3-troisieme-budget-rectificatif-ecologie-environnement-accord-cmp-35893.php4#xtor=ES-6>

« Accord sur le 3e budget de crise ! (...) Avec ce feu vert, ce sont d'indispensables mesures de soutien proposées qui vont être mises en œuvre pour soutenir l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes, nos entreprises et nos territoires », a tweeté le ministre de l'Économie. La commission mixte paritaire (CMP), réunie le 21 juillet, a en effet trouvé un accord sur le troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR 3) de l'année.

Ce texte vise à renforcer les secteurs les plus touchés par la crise en déployant des mesures exceptionnelles d'aide aux entreprises et aux collectivités territoriales, avait annoncé Bruno Le Maire lors de la présentation du projet de loi en Conseil des ministres. Le locataire de Bercy avait annoncé une mobilisation de ressources de 45,5 milliards d'euros (Md€) pour les secteurs les plus touchés, dont 8 Md€ pour celui de l'automobile et 15 Md€ pour l'aéronautique. Il avait aussi annoncé 1 Md€ afin « d'accélérer la transition écologique dans les territoires ».

Pour les associations réunies dans le Réseau Action Climat (RAC), ce projet de loi était l'occasion de vérifier la volonté du nouveau Gouvernement de mettre en œuvre les conclusions de la Convention citoyenne sur le climat et les préconisations du Haut Conseil pour le climat. « Malheureusement, cela ressemble à une fin de non-recevoir. Encore une fois le virage écologique et social annoncé ne se traduit pas dans les faits immédiats ; il est repoussé à plus tard », a réagi le RAC après le vote du texte par l'Assemblée nationale le 9 juillet.

Engagements RSE

Au final, les engagements en faveur de l'environnement se révèlent bien minces. La principale disposition allant dans ce sens est celle visant à conditionner les aides aux entreprises à des engagements écologiques. Elle prévoit que, pour les entreprises de plus de 500 millions d'euros (M€) de chiffre d'affaires soumises à l'obligation de déclaration de performance extra-financière, la prise de participation de l'État, par l'intermédiaire de l'Agence éponyme (APE), est subordonnée à la souscription d'engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre en cohérence avec les budgets carbone sectoriels prévus par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Les entreprises concernées doivent publier un rapport annuel sur le respect de ces engagements, qui devra être intégré à la déclaration de performance extra-financière. Une amende administrative de 375 000 euros est prévue si cette publication n'est pas faite. Cet amendement du groupe LREM a été qualifié d'« amendement greenwashing » par le député EDS Mattieu Orphelin et éreinté par les ONG.

La loi adoptée prévoit que doit aussi être prise en compte la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), au même titre que la SNBC, dans la stratégie de l'État actionnaire. La deuxième loi de finances rectificative pour 2020 prévoit, en effet, que l'APE doit veiller à ce que les entreprises aidées intègrent dans leur stratégie des objectifs de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ; mais le Gouvernement ne devait rendre compte du bon usage de ces aides qu'au regard de la seule SNBC.

Les parlementaires ont par ailleurs voté une autorisation d'engagement de 490 M€ en faveur de l'investissement industriel, composée de trois volets : 200 M€ pour la décarbonation via l'Ademe, 40 M€ pour

l'adoption de technologies du futur via l'Agence de services et de paiement, et 250 M€ pour la relocalisation et le soutien aux projets d'investissement industriel territoriaux via Bpifrance.

Aide à la rénovation énergétique

Des mesures de soutien diverses ont par ailleurs été votées. Ainsi, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) va bénéficier de 250 M€ de moyens supplémentaires.

Dans le domaine du bâtiment, le Gouvernement a fait voter 100 M€ supplémentaires pour le financement de MaPrimeRénov', aide que l'Agence nationale de l'habitat (Anah) verse aux ménages modestes qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique de leur logement. La loi adoptée étend par ailleurs aux travaux de rénovation énergétique l'exonération temporaire de 100 000 euros de droits de mutation à titre gratuit applicable aux donations.

Un amendement du Gouvernement a par ailleurs été voté par le Sénat en vue d'indemniser les propriétaires de l'immeuble Le Signal de Soulac-sur-Mer (Gironde), évacué et interdit d'occupation en raison du recul du trait de côte. L'État prend en charge 70 % de la valeur vénale du bien pour un montant total chiffré à 7 millions d'euros par le Gouvernement.

Gazole non-routier : la suppression de l'avantage fiscal repoussée

Mais l'exécutif a aussi envoyé des signaux négatifs dans le domaine de l'environnement, même s'il s'en défend. Il a ainsi fait voter un amendement qui repousse du 1er juillet 2020 au 1er juillet 2021 la première étape de la suppression de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR). « L'activité des secteurs concernés a (...) été brutalement interrompue pendant deux mois, entre le 15 mars et le 11 mai », a justifié la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher devant l'Assemblée nationale. « Compte tenu de l'engagement résolu du Gouvernement en faveur de la transition énergétique, il est proposé, plutôt qu'un report pur et simple de la mesure, de concentrer en une seule étape la chronique de suppression du GNR, sachant qu'initialement étaient prévues une première étape le 1er janvier 2020, une deuxième le 1er janvier 2021 et une troisième le 1er janvier 2022. (...) La mise en application de la mesure sera ainsi décalée, mais elle aura un effet immédiat en matière de transition écologique et énergétique, puisque le tarif réduit sera totalement supprimé avec un an d'avance », assure l'actuelle ministre déléguée chargée de l'industrie.

Les parlementaires ont aussi voté une avance de 300 M€ pour les exploitants d'aéroports touchés par la crise de la Covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité. Un mauvais signal pour le Réseau Action Climat (RAC) qui déplore que l'occasion de la crise sanitaire ne soit pas utilisée pour réorienter l'activité des secteurs climaticides. Le réseau regrette également le rejet par la majorité de très nombreux amendements en faveur de la transition écologique présentés au cours de la discussion du projet de loi.

À défaut d'adopter des amendements contraignants, une disposition impose au Gouvernement la remise, deux mois après la promulgation de la loi, d'un rapport portant sur les évolutions possibles des dispositifs de bonus, de prime à la conversion et de malus écologique destinés à l'acquisition de véhicules moins polluants. Au menu de ce rapport ? Un meilleur ciblage des véhicules, l'accompagnement du retrait des véhicules fossiles à horizon 2040, l'introduction d'un critère lié à la masse des véhicules, la création d'un prêt à taux zéro pour l'achat de véhicules à faibles émissions, ou encore l'ouverture de la prime à la conversion auetrofit et aux solutions de mobilités alternatives (vélo, covoiturage, auto-partage, transports en commun).

Reste à voir si le Gouvernement se décidera à davantage verdir sa copie lors du plan de relance national annoncé pour le 24 août et sa traduction dans le projet de loi de finances pour 2021 (PLFR 2021) présenté traditionnellement fin septembre

La Commission européenne lance une consultation sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/consultation-europeenne-renouvelables-efficacite-energetique-35947.php4#xtor=ES-6>

Dans le cadre du Pacte vert (Green Deal), la Commission européenne a publié le 4 août deux feuilles de route pour la révision des directives sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique afin d'informer les parties prenantes et les citoyens des options politiques envisagées. Une consultation du public est ouverte sur une période de sept semaines, du 3 août au 21 septembre afin d'alimenter les futurs travaux préparatoires de la Commission.

Pour les énergies renouvelables, la feuille de route se présente sous la forme d'une analyse des impacts des énergies renouvelables, notamment en termes d'emplois. La consultation a pour but d'évaluer si la part des énergies renouvelables dans le mix européen doit atteindre au moins 32% d'ici à 2030. Elle envisage la modification d'autres parties de la directive afin de tenir compte de la stratégie pour la biodiversité, la stratégie d'intégration du système énergétique et la stratégie pour l'hydrogène, ainsi que les plans nationaux en matière d'énergie et de climat des États membres. Le texte comprend de nouvelles dispositions pour permettre l'autoconsommation des énergies renouvelables, un objectif accru de 14% pour la part des carburants renouvelables dans les transports d'ici 2030 et des critères renforcés pour garantir la durabilité de la bioénergie.

Pour l'efficacité énergétique, l'évaluation examinera l'adéquation de la directive, qui fixe un objectif de 32,5% d'ici à 2030, en regard des objectifs, politiques et mesures d'efficacité énergétique définis dans les plans nationaux en matière d'énergie et de climat et des initiatives récentes de la Commission telles que la stratégie d'intégration du système énergétique. Les conclusions de cette consultation permettront de mieux comprendre les obstacles économiques, environnementaux, comportementaux et organisationnels.

Ces deux feuilles de route devraient compléter l'analyse d'impact globale en cours des objectifs climatiques pour 2030, qui recoupe également la directive sur le système d'échange de droits d'émission, la réglementation sur le partage de l'effort, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la réglementation forestière et les normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures et les camionnettes. Les résultats de cette consultation et d'éventuelles propositions seront présentés en juin 2021.

Une relance verte post-Covid pourrait enrayer le réchauffement climatique

Une étude parue dans la revue Nature Climate Change estime que la chute brutale des émissions mondiales due aux mesures de confinement est porteuse d'espoir si elle se poursuit grâce à des mesures structurelles.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/relance-verte-post-covid-pour-enrayer-rechauffement-35949.php4#xtor=ES-6>

C'est pendant le confinement que le professeur Piers Forster, directeur du Priestley International Centre for Climate à Leeds (Grande Bretagne) et chercheur principal au sein du consortium européen de recherches climatiques Constrain, a commencé à travailler avec sa fille Harriet.

Ensemble ils ont analysé les données de mobilité mondiale nouvellement accessibles fournies par Google et Apple et calculé l'évolution de dix gaz à effet de serre et polluants atmosphériques différents entre février et juin 2020 dans 123 pays. Ils ont ensuite fait appel à une équipe plus large pour aboutir à une analyse détaillée, parue dans la revue Nature Climate Change le 8 août.

L'étude, élaborée par une équipe de quatorze co-auteurs, révèle que l'accès inédit aux données de mobilité mondiale fournies par Google et Apple « offre une occasion unique de comparer les tendances dans de nombreux pays avec une approche cohérente ».

Les évolutions de la mobilité retracées par les données de Google et Apple, combinées aux données d'une étude antérieure conduite par la climatologue Corinne Le Quéré, indiquent qu'au moins 50% de la population mondiale ont réduit leurs déplacements de moitié en avril 2020. Les tendances de mobilité de Google indiquent que plus de 80% de la population dans 114 pays ont réduit leurs déplacements de plus de 50%, soit quatre milliards de personnes.

Cependant, la baisse du dioxyde de carbone (CO₂), des oxydes d'azote (NO_x) et d'autres émissions de 10 à 30% dans le monde, déclenchée par les changements de comportement massifs observés pendant le confinement, n'aura qu'un impact minime sur le climat parce qu'elle relève de mesures de confinement temporaires. L'étude montre en effet que même si certaines mesures de confinement étaient maintenues jusqu'à la fin de 2021 en raison d'un rebond de la pandémie, l'impact sur le réchauffement ne serait que de 0,01 °C en 2030.

Selon l'auteur principal de l'étude, Piers Forster, "les choix faits maintenant pourraient nous donner une forte chance d'éviter 0,3 °C de réchauffement supplémentaire d'ici le milieu du siècle, ce qui réduirait de moitié le réchauffement attendu au regard des politiques actuelles. Cela pourrait faire la différence entre le succès et l'échec pour éviter les pires conséquences du changement climatique".

Les chercheurs ont donc modélisé des options pour la reprise après le confinement, montrant que la situation actuelle offre une occasion unique de mettre en œuvre un changement économique structurel « qui pourrait nous aider à évoluer vers un avenir plus résilient et sans émissions nettes ».

Combiner les réductions d'émissions dans trois secteurs

Les résultats de l'étude indiquent que les réductions d'oxyde d'azote (NO_x), principalement issues des transports, ont un effet de refroidissement qui compensera probablement une fraction considérable du réchauffement causé par la réduction des émissions d'autres polluants à courte durée de vie. En l'occurrence, la réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) provoque un réchauffement ponctuel dû à l'affaiblissement du forçage négatif des aérosols dans la troposphère. Les co-auteurs recommandent donc de réduire la pollution de trois secteurs en même temps : transports, industrie et énergie.

Dans un scénario de relance verte « modérée », cette étude estime que les émissions diminueront encore jusqu'à fin 2021 en raison des répercussions de l'épidémie de Covid, puis elles repartiront légèrement à la hausse jusqu'à la fin de 2022 et se stabiliseront. Les gouvernements choisissent, dans cette hypothèse, de cibler spécifiquement les énergies à faible émission de carbone et l'efficacité énergétique, et ne soutiennent pas le sauvetage des entreprises fossiles.

Le différentiel d'investissement qui en résulte (+ 0,8% pour les technologies à faible émission de carbone et -0,3% pour les combustibles fossiles par rapport à un scénario de politique actuelle) commence à modifier structurellement l'intensité des émissions de l'activité économique, entraînant une diminution d'environ 35% des émissions de gaz à effet de serre de 2030 par rapport au scénario de référence, une tendance qui devrait se poursuivre par la suite, compatible avec l'atteinte du taux de CO₂ net nul à l'échelle mondiale d'ici 2060.

Un package plus radical consisterait à accentuer les différentiels d'investissement (+ 1,2% pour les technologies bas carbone et -0,4% pour les énergies fossiles par rapport à un scénario de politique actuelle), ce qui entraînerait une diminution d'un peu plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport au scénario de référence. Cette tendance se poursuivrait par la suite, cohérente avec l'atteinte du niveau global de CO₂ net nul d'ici 2050.

Pour Corinne Le Quéré, directrice du Tyndall Centre for Climate Change Research à l'université d'East Anglia et co-auteure de l'étude (et par ailleurs présidente du Haut Conseil pour le climat), "la baisse des émissions que nous avons connue lors de la crise du coronavirus est temporaire et ne contribuera donc pas à ralentir le changement climatique, mais les réponses du gouvernement pourraient marquer un tournant si elles se concentrent sur une relance verte, ce qui permettrait d'éviter les plus graves conséquences du changement climatique."

A court terme, ce sont d'abord les changements des normes de comportement qui enrayent le réchauffement. L'épisode Covid en a été la démonstration. Les incitations à décarboner tous les secteurs de l'économie complètent à long terme ces évolutions.

Arrêt des centrales à charbon : mise en place d'un accompagnement des salariés

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/arret-centrale-charbon-ordonnance-accompagnement-salarie-35929.php4#xtor=ES-6>

À l'occasion du Conseil des ministres du mercredi 29 juillet, le Gouvernement a présenté une ordonnance, publiée ce jeudi 30 juillet, afin d'accompagner les salariés concernés par la fermeture des centrales à charbon. Quatre sites sont visés : Le Havre (Seine-Maritime), Saint-Avold (Moselle), Cordemais (Loire-Atlantique) et Gardanne (Bouche-du-Rhône). Toutes ces installations seront arrêtées en 2022. Le Gouvernement y voit un moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique : « Les quatre centrales à charbon en activité en France produisent 1,18 % de la consommation nationale d'électricité, mais génèrent environ 10 millions de tonnes de CO₂, soit près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur électrique. »

L'ordonnance vise à la fois les salariés des entreprises exploitant ces centrales, mais aussi les personnels portuaires directement touchés par l'arrêt de cette activité et les salariés des entreprises sous-traitantes. Elle prévoit un accompagnement renforcé qui leur garantit leur revenu le temps nécessaire à leur transition professionnelle.

Des recommandations pour accélérer l'émergence de la finance verte

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/rapport-finances-vertes-france-35899.php4#xtor=ES-6>

Le rapport Choisir une finance verte au service de l'Accord de Paris, de la mission conduite par Alexandre Holroyd, député des Français établis hors de France, est le fruit de quelque 150 auditions avec des acteurs de la société civile, de la recherche, de l'industrie financière, de législateurs, de régulateurs issus de trois continents différents.

Cette étude propose une série de recommandations visant à la mise en œuvre de la finance verte en cohérence avec l'Accord de Paris. « Les besoins en capitaux pour faire émerger l'économie verte sont colossaux », souligne le député.

Renforcer la qualité de la donnée extra-financière et sa qualité, c'est mieux orienter les acteurs financiers et crédibiliser leurs actions. L'enjeu est de standardiser la donnée Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) fournie par les entreprises, afin d'unifier la méthodologie. « Ceci est d'autant plus important que les entreprises ont tendance à publier seulement les informations les mettant en valeur », notamment le reporting de CO₂.

Le député propose principalement de créer un institut de pilotage, Choose Paris, co-présidé par le ministre de l'Économie et des finances et la ministre de la Transition écologique, pour mettre en place les conditions de l'alignement de l'industrie financière avec l'Accord de Paris.

Créer un label « transition », confier à Choose Paris la gestion du label ISR, inclure davantage de critères environnementaux dans les fonds structurels européens, développer un standard « Accord de Paris » pour les obligations labellisées de transition, encourager la Commission européenne à adopter une taxonomie « brune » fléchant les investissements toxiques pour le climat, sont autant de propositions phares.

Le Plan de relance européen va dynamiser l'industrie écologique, selon Emmanuel Macron

Dans son allocution du 21 juillet, le président de la République a annoncé que le plan de relance européen allait servir à accélérer la conversion à une économie décarbonée.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/accord-europe-plan-relance-post-covid19-industrie-ecologique-35892.php4#xtor=ES-6>

Quarante milliards d'euros, c'est la part du Plan de relance européen qui reviendra à la France, a annoncé le président de la République le 21 juillet lors d'une allocution télévisée.

Arraché de haute lutte à l'issue d'une négociation historique entre les vingt-sept pays de l'Union, « moment le plus important de la vie de notre Europe depuis la création de l'euro » selon les termes d'Emmanuel Macron, ce plan est doté, pour l'ensemble des pays membres, de 750 milliards d'euros versés sur deux ans (2021-2023), adossés à un budget européen de 1 074 milliards d'euros pour la période 2021-2027.

L'enveloppe du plan de relance sera empruntée en commun sur les marchés, au nom de l'Union, puis reversée aux États membres, pour 360 milliards sous la forme de prêts, et pour 390 milliards sous forme de subventions remboursables collectivement jusqu'en 2058.

Sur les ondes de France Info le 21 juillet, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, a exprimé sa volonté de consacrer 30 % du plan de relance à la transition écologique, indiquant travailler sur le sujet avec la ministre de l'Écologie Barbara Pompili et reprenant ainsi les orientations voulues par le Conseil européen qui stipule dans ses conclusions que 30 % des fonds du plan comme du budget européen, devront être alloués à la transition écologique. Le plan de relance sera présenté en conseil des ministres le 24 août par le ministre de l'Économie, a annoncé mardi ce dernier.

Des critères qui restent à préciser

À ce stade, le Gouvernement n'a guère donné de précisions. Emmanuel Macron en a annoncé les grandes lignes : rénovation thermique des bâtiments, hydrogène et batteries électriques pour les automobiles, « tout ce qui va permettre de créer de l'emploi dans l'industrie écologique. L'Europe financera une part importante de ce projet », précisant que la France est le troisième bénéficiaire de ce plan de relance. Les grands secteurs industriels français, automobile et aéronautique, ne seront pas en reste. Ils seront financés dans « leur conversion à une économie décarbonée » : une aviation moins polluante et tournée vers des trajets non concurrentiels avec le TGV, des véhicules à hydrogène et électriques.

Le président de la République a également insisté sur l'engagement des Européens à créer de nouvelles ressources propres pour financer cette relance reverdie : taxe sur les déchets plastiques non recyclés à partir du 1er janvier 2021, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et redevance numérique, qui devraient être introduites au plus tard le 1er janvier 2023. L'eurodéputé (Verts-ALE) Philippe Lamberts est sceptique : « Sur l'autofinancement, on n'a aucune garantie. L'Allemagne bloque les taxes sur la pollution en raison de la puissance de ses lobbies industriels : automobile, charbon, chimie ».

Quels seront les effets concrets de ce plan de relance ? Sur le volet environnemental, rien n'est réellement contraignant, même si 30 % des fonds du plan de relance et du budget doivent être alloués à des actions de lutte contre le changement climatique. La Commission européenne aura pour rôle de recevoir les plans nationaux de relance et d'effectuer des recommandations avant d'autoriser le versement des fonds.

Pour Neil Makaroff, du Réseau action climat Europe, le principal intérêt de ce nouveau paradigme budgétaire européen est d'induire une coordination dans la transition écologique et une solidarité de l'ensemble des pays européens. Certes, les 27 ont été clivés par de forts désaccords. Paradoxalement, les cinq pays dits « frugaux » qui ont bloqué la négociation, sont aussi des champions du climat. « Mais la question du climat est devenue incontournable alors qu'elle était absente dans le plan de relance de 2008 consécutif à la crise financière ».

Les régions et l'agriculture, véritables guichets des fonds européens

La bataille s'annonce rude au Parlement européen dès jeudi 23 juillet, où une résolution sur le plan de relance devra être adoptée. Il reste, selon l'eurodéputé Philippe Lamberts, bien des conditionnalités à préciser : inscrire le principe « Do Not Harm » (« ne pas nuire »), interdire les énergies fossiles, introduire l'obligation d'utiliser la taxonomie comme critère de différenciation entre investissements verts et non verts. « Ce plan est encore trop laxiste à notre sens, y compris sur la question du nucléaire » précise-t-il.

Sans parler de la mise en cohérence écologique de la part substantielle du budget européen allouée à la Politique agricole commune (PAC), « un tabou » selon M. Lamberts, la PAC n'étant toujours pas soumise à des éco-conditionnalités sous la pression de « l'agrobusiness orienté vers les marchés internationaux ».

Au final, les fonds européens relevant du budget de l'UE atterriront auprès du gouvernement et des régions. Leur utilisation relèvera des orientations politiques appliquées par les collectivités qui auront en charge ces co-financements. Selon le Réseau action climat, les fonds alloués à la transition écologique n'ont représenté que 16 % des investissements en moyenne dans les régions françaises au cours de la période budgétaire précédente (2014-2021).

Craig Windram : les « points faibles » du « green new deal » européen

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/08/25/craig-windram-les-points-faibles-du-green-new-deal-europeen_6049849_3232.html

L'énergéticien Craig Windram propose, dans une tribune au « Monde », plusieurs améliorations au « pacte vert » de la Commission européenne pour soutenir les énergies renouvelables.

Tribune. Le « pacte vert » (« green new deal ») que l'Union européenne (UE) a proposé pour relancer nos économies après la crise du Covid-19 porte sur la rénovation des bâtiments, la refondation des secteurs énergétique et agricole, la poursuite du déploiement des énergies renouvelables, le lancement d'une future économie de l'hydrogène et le financement de la reconversion de la main-d'œuvre des secteurs affectés par la transition énergétique. C'est un projet audacieux, innovant et bienvenu. Néanmoins, la proposition pourrait être considérablement améliorée.

Le « pacte vert » prévoit d'administrer un traitement bref et brutal, afin de relancer l'activité économique dans le sens des différents objectifs environnementaux. Le projet propose, d'une part, d'offrir un soutien financier aux nouveaux projets d'énergie renouvelable qui sont proches de la clôture financière mais pourraient rencontrer des difficultés, d'autre part de soutenir un à un les appels d'offres nationaux des Etats membres pour les nouveaux projets renouvelables dans les deux années qui viennent.

Cette suggestion a deux points faibles.

Tout d'abord, nous ne sommes plus dans les années 2000. Aujourd'hui, les projets d'énergie renouvelable représentent l'option la plus compétitive dans la plupart des cas. S'il s'agit d'un projet de qualité, soutenu par des acteurs de qualité, il n'y a pas d'obstacle majeur à son financement. Investisseurs et financiers recherchent la qualité et les marchés ne manquent pas. Financer des projets prêts à construire risque d'apporter un soutien à des projets de moindre qualité, et ne constitue donc pas une utilisation optimale des fonds.

Pas de consensus sur l'hydrogène

Il faut également regarder au-delà du délai de deux ans pour soutenir plus largement les énergies renouvelables. Personne - ni l'UE ni les entreprises du secteur - ne souhaite voir se créer un cycle où la fête serait suivie de la famine que risquent de créer des mesures de soutien à court terme.

Si l'on veut voir l'impact négatif d'une telle approche, comparons l'Espagne, où nous avons vu se succéder les cycles d'expansion et de récession créés par les politiques gouvernementales, avec l'Allemagne, où les énergies renouvelables ont été soutenues pour accompagner une croissance régulière et à long terme.

Nous avons bien sûr besoin d'initiatives immédiates au cours des deux prochaines années, mais aussi d'une réduction progressive et réfléchie des aides gouvernementales sur cinq ans afin d'éviter de créer une bulle, et d'un mécanisme de rétroaction permettant à la Commission d'ajuster la nature de son soutien afin qu'il ne soit pas exploité par des acteurs de mauvaise qualité.

La proposition actuelle envisage également un recentrage potentiellement massif vers l'hydrogène en tant que vecteur d'énergie pour le transport, la régulation de la production et du stockage de l'énergie renouvelable, le chauffage des bâtiments et certains besoins énergétiques industriels. Or, il n'existe pas de consensus des experts pour affirmer que l'hydrogène représente le moyen le plus efficace de fournir une énergie durable à ces secteurs.

Des économies d'échelle

Nous sommes déjà sur la bonne voie pour électrifier un pourcentage beaucoup plus élevé de nos besoins énergétiques totaux. L'électrification des transports est en cours et devrait être étendue aussi rapidement que possible, en particulier aux véhicules utilitaires lourds. Les coûts des technologies des batteries diminuent rapidement, les améliorations des technologies de charge réduisent les temps de charge, et le flux bidirectionnel d'électricité à partir des batteries de voiture crée un mécanisme d'équilibrage massif et distribué sur le réseau.

L'idée de produire de l'hydrogène à partir de la gazéification et du carbone capturé et stocké n'a aucun sens lorsque les énergies renouvelables peuvent être générées à moindre coût et simplement à partir du solaire ou du vent. L'alternative de produire de l'hydrogène à partir de l'électricité du réseau et de l'électrolyse n'a de sens que lorsque la pénétration des énergies renouvelables atteint des niveaux supérieurs à 70 %.

Puisque nous devons le faire de toute façon, il vaut donc mieux étendre l'électrification au plus grand nombre possible de secteurs de l'économie et tirer parti des économies d'échelle. En réalité, une grande partie de ce soutien à l'hydrogène vise à inciter les majors du pétrole à investir dans ce nouvel avenir énergétique, alors que ce n'est pas nécessairement la voie la plus pratique.

Coopération intergouvernementale

Par ailleurs, le plan de la Commission ne met pas suffisamment l'accent sur la construction et le financement d'infrastructures transnationales. Nous devons pouvoir transporter au moindre coût possible l'énergie éolienne des régions venteuses et l'énergie solaire des régions ensoleillées.

Cela nécessite des investissements substantiels dans des infrastructures de transport nouvelles et améliorées à travers l'Europe et, en particulier, la planification, l'autorisation et la construction de lignes à haute tension reliant le sud au nord et l'ouest à l'est à du continent : nous devons déplacer d'électricité renouvelable des lieux où elle est produite vers les lieux où elle est consommée. Ces investissements prennent des années et nécessitent une coopération intergouvernementale qui doit être facilitée par l'UE.

Parallèlement, nous avons besoin d'un investissement similaire dans les infrastructures de recharge des véhicules électriques, particulièrement pour le transport de marchandises à l'intérieur des Etats membres et entre eux. Un réseau de super-chargeurs rapides et de grande capacité est nécessaire le long des principaux axes de transport nationaux et internationaux, avec une application spécifique aux poids lourds, pierre angulaire du transport de marchandises en Europe. L'amélioration de l'efficacité et la réduction des coûts du carburant du transport de marchandises ont des répercussions importantes et positives sur l'ensemble de l'économie.

Photovoltaïque chinois

Enfin, le projet de la Commission ne contient pas grand-chose pour encourager les capacités européennes de production des équipements-clés nécessaires aux énergies renouvelables. Presque tous les modules photovoltaïques installés en Europe proviennent de Chine ou d'Extrême-Orient. Le risque est grand de voir la fabrication de batteries lithium-ion et d'autres solutions de stockage suivre le même chemin.

Peu de sociétés européennes détiennent une part de marché mondiale significative dans la fourniture de modules d'alimentation, d'onduleurs, de batteries et d'autres équipements auxiliaires. Il est important

que l'Europe atteigne sur ces marchés le même niveau de participation qu'elle a déjà atteint sur, par exemple, le marché des transformateurs électriques.

Nous devons ainsi nous appuyer sur les travaux de l'Alliance européenne pour les batteries pour conquérir une part significative du marché du stockage. Et nous devrions reproduire l'exigence de diminution de l'empreinte carbone retenue par l'appel d'offres français pour une nouvelle centrale solaire.

Au-delà, de nouveaux logiciels et services de numérisation, de nouveaux modèles de commercialisation et de financement, de nouveaux services auxiliaires doivent être créés et développés dans le secteur des énergies renouvelables par des entreprises européennes. L'Europe doit devenir un fournisseur, et pas seulement un acheteur, de ces équipements et services.

Renouvelables : une progression limitée au regard des objectifs de la PPE

Le bilan 2020 des énergies renouvelables dressé par le ministre de la Transition écologique montre que la plupart des filières ont enregistré une progression modérée, en comparaison aux objectifs inscrits dans la programmation pluriannuelle de l'énergie.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/chiffres-renouvelables-france-2019-progression-objectifs-ppe-2023-35995.php4#xtor=ES-6>

L'édition 2020 des chiffres clés des énergies renouvelables, publiée fin juillet par le ministère de la Transition écologique, montrent, qu'en 2019, la plupart des filières n'ont réalisé qu'entre 3 et 15 % de la progression de la production ou de la puissance installée prévue entre 2018 et 2023 dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

L'éolien terrestre a réalisé 15 % de son objectif, le biogaz injecté dans le réseau 9 %, le photovoltaïque 8 %, la biomasse et le solaire thermique 3 % chacun. Deux filières tirent leur épingle du jeu : l'électricité produite à partir de la méthanisation, qui a réalisé 36 % de son objectif, et les pompes à chaleurs, avec 31 % de l'objectif atteint. Quant à l'éolien en mer, il n'a toujours pas démarré, alors que la PPE prévoit que la capacité installée atteigne 2,4 gigawatts (GW) en 2023. Le premier parc offshore devrait être inauguré en 2022, au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

Du côté de la consommation d'énergies renouvelables, le retard se confirme par rapport à l'objectif européen de 23 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2020. En 2019, la consommation finale brute d'énergies renouvelables a atteint 308,3 térawattheures (TWh), en hausse de 3,3 % sur un an. Cela ne correspond qu'à 17,2 % de la consommation française, un résultat en retrait de près de cinq points par rapport à la trajectoire fixée par les pouvoirs publics en vue d'atteindre l'objectif européen. Dans le détail, la consommation de chaleur renouvelable s'établit à 157,8 TWh (+3,1 %), celle d'électricité verte à 113,3 % (+4,1 %) et celle d'agrocultures à 37,2 TWh (+1,8 %).

Éolien et photovoltaïque marquent le pas

Concernant les différentes filières, on peut retenir les difficultés persistantes rencontrées par la filière éolienne qui, pour la deuxième année consécutive, voit reculer la puissance annuelle raccordée. En 2019, les nouveaux parcs totalisent 1,4 GW, en baisse de 11 % sur un an. En 2017, année record, près de 1,8 GW avaient été installés. Actuellement, 16,5 GW d'éolien sont installés, alors que la PPE fixe une progression de 15,2 GW à 24,1 GW en cinq ans. Si les nouvelles installations fléchissent, la production d'électricité éolienne se porte bien, grâce aux conditions météorologiques « très favorables ». Elle atteint 34,6 TWh, en hausse de 21 %.

Pour la troisième année consécutive, les nouvelles installations photovoltaïques s'établissent à quelque 900 mégawatts. Ces volumes semblent maigres au regard de l'objectif inscrit dans la PPE : la capacité installée doit passer de 8,4 GW en 2018 à 20,1 GW en 2023. En 2019, la production solaire s'est élevée à 11,4 TWh, en hausse de 7,5 % par rapport à 2018.

L'énergie hydraulique, qui représente 51 % de l'électricité renouvelable française, a produit 60,3 TWh. Cette production, très dépendante de la pluviométrie, varie généralement entre 50 TWh (en 2017) et 72 TWh (2013), rappelle le ministère.

La méthanisation enregistre en 2019 une progression notable de l'injection de biométhane au réseau : 1,2 TWh ont été injectés, soit une hausse de plus de 70 % par rapport à l'année précédente. « Fin 2019, 123 installations d'une capacité totale de 2,2 TWh par an sont en service, tandis que 1 085 projets supplémentaires, représentant une capacité de près de 24 TWh/an, sont en cours de développement », précise le ministère. Pour autant, le biogaz sert encore majoritairement à produire de la chaleur (4 TWh, soit 46 % de l'énergie produite à partir de biogaz) et de l'électricité (2,6 TWh, soit 38 % de l'énergie produite).

La consommation de bioéthanol bondit

S'agissant de la production de chaleur, la biomasse reste de loin la première source renouvelable. Associée à la valorisation des déchets, la consommation s'est établie à 114,9 TWh en 2019, en progression de 0,9 %. Suivent les pompes à chaleur dont la production d'énergie fait un bond de 12 %, à 33,9 TWh.

Quant à la filière solaire thermique, sa production s'élève à 2,2 TWh, en progression de 3,4 % par rapport à 2018. Elle est « particulièrement développée dans les DOM (notamment à La Réunion), la filière y représente les deux tiers des énergies renouvelables consommées pour produire de la chaleur, contre moins de 1 % en métropole ». Ces départements concentrent 63 % des nouvelles surfaces installées.

En 2018, la géothermie a produit 1,9 TWh de chaleur, essentiellement en Île-de-France, en Nouvelle-Aquitaine. La production d'électricité, issue de la géothermie profonde, s'élève à 0,1 TWh avec la centrale de Bouillante (Guadeloupe) et l'expérimentation à Soultz-sous-Forêts (Bas-Rhin).

Enfin, les biocarburants représentent 9,6 % de la production primaire d'énergies renouvelables en France. Avec 29,6 TWh, le biodiesel représente environ 81 % de la consommation de biocarburants, mais ce volume diminue légèrement depuis 2017. En revanche, la consommation de bioéthanol progresse de 19 % à 7,6 TWh.